

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2024

PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES LIÉS PFAS - (N° 2229)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD34

présenté par

M. Bovet, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, Mme Cousin, M. Dragon, M. Grenon, M. Marchio,
Mme Alexandra Masson, M. Meurin et M. Villedieu

ARTICLE PREMIER

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 12, supprimer le mot :

« essentiel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement nous souhaitons éviter l'ambiguïté soulevée en commission qui suggérerait que les secteurs dans lesquels nous voulons supprimer les PFAS ne sont pas essentiels.

En considérant le caractère des usages des PFAS, une liste de dérogation peut être établie. Cette sémantique peut stigmatiser certains secteur d'activité.